

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EDF-et-la-piscine-mysterieuse>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°78 > **EDF et la piscine mystérieuse**

18 janvier 2019

EDF et la piscine mystérieuse

En février dernier, la presse nationale reprend l'information publiée par Reporterre : EDF pense créer une piscine de combustibles irradiés à Belleville-sur-Loire [1]. Branle-bas de combat : des journalistes viennent sur place. Des élus s'émeuvent de la nouvelle, disent ne pas être au courant. La Commission locale d'information (CLI) se déclare dépitée de ne pas avoir été informée. Le président du Conseil régional affirme son désaccord. Deux collectifs de riverains hostiles au projet se créent. Deux pétitions voient le jour.

Les informations officielles

Le 28 mars, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) organise une réunion d' "ouverture à la société civile" sur le sujet. EDF présente son projet et l'IRSN sa démarche d'expertise ainsi que le processus menant (ou pas !) à un avis favorable de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) puis à une Demande d'Autorisation de Construction (DAC) de la part d'EDF. L'heureux site élu ne sera connu qu'au moment du dépôt de la DAC (avant fin 2020)



L'association SDN Berry-Giennois-Puisaye y apprend qu'étant donné la perspective de saturation des capacités d'entreposage de combustibles usés (UOX, URE, MOX) entre 2025 et 2035, EDF a remis au ministre chargé de l'énergie avant le 31 mars 2017 sa stratégie de gestion des capacités d'entreposage de combustibles usés issus des réacteurs à eau sous pression.

EDF a également transmis avant le 30 juin 2017 à l'ASN les options techniques et de sûreté relatives à la création de nouvelles capacités d'entreposage. [2]

L'expertise de l'IRSN, lancée en janvier, s'achèvera en décembre 2018 pour nourrir l'avis du Groupe permanent d'experts et de l'ASN.

Ce projet existe bien et l'examen du Dossier d'options de sûreté (DOS) est en cours.

La "société civile" souligne, lors de la réunion, qu'on lui demande son avis sur un DOS dont elle n'a pas connaissance. EDF invoque des instructions "en haut lieu". Le dossier contiendrait des éléments capitaux concernant la sécurité. Ah bon ? Alors, c'est dangereux ?

On retiendra du projet - présenté oralement - qu'il abriterait deux bassins, d'une capacité de 5 000 tonnes de métal lourd chacun, accueillant essentiellement du combustible MOX usé, pour une durée de 100 ans. Après quoi EDF et l'IRSN nous "garantissent" un démantèlement.

Beaucoup de questions en suspens

Parmi la bonne centaine de questions posées lors de cette réunion : Y a-t-il eu réflexion préalable et plusieurs options envisagées avant de se lancer dans un tel projet ? Pourquoi le choix d'une piscine "centralisée", avec le risque lié à la concentration massive de radioactivité, a-t-il été fait ? Qu'en est-il

du transport de ces matières radioactives ? Les risques sismiques, inondations, agressions externes, sont-ils suffisamment pris en compte ? Quels pourraient être les dommages pour les populations environnantes ? Quel est le coût d'un tel projet ? Dans 100 ans, après le démantèlement, que deviendront les combustibles ? À part l'accueil et la préparation des colis, tout sera fait de manière automatisée, hors présence humaine. Quelles garanties d'aucune interruption de l'automatisation sur 100 ans ?

Soyons rassurés, nous aurons des réponses en temps utile !

Et localement ?

EDF n'a ni confirmé ni infirmé l'implantation à Belleville-sur-Loire. Aussi, avons-nous décidé - en l'absence d'initiative officielle envers la population locale - d'informer le public en organisant une conférence ayant rassemblé 300 personnes, des tractages et une mobilisation "Tchernoville-sur-Loire", avec les comités Bure du Centre, rassemblant plus d'une centaine de personnes du 24 au 27 mai.

Nous poursuivons la sensibilisation et la veille... en lien avec les collectifs d'habitants. Quand tombera l'avis de l'ASN, il nous faudra être prêts, ici ou ailleurs. **Catherine Fumé**

pour SDN Berry-Giennois-Puisaye

Notes

[1] À ce jour l'information n'a été ni confirmée, ni infirmée par EDF.

[2] Art.10 de l'arrêté du 23/02/2017 qui définit les prescriptions du PNGMDR : Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs.